

**Une zone industrielle de pointe,
au service de l'industrialisation
togolaise**



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'AFRIQUE
— TOGO —
www.pia-togo.com



Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300Fcf

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



Secteur agricole au Togo

Page 3

Faux monnayage et atteintes aux signes monétaires

PLUSIEURS ACTIONS MENÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MANIOC

Le gouvernement adopte un avant-projet de loi

Le Togo va renforcer sa réglementation en matière de lutte contre le faux-monnayage Page 2

JMCA

Robert Dussey invite la diaspora africaine à s'associer à ces initiatives

Le ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale ...

Page 3

FoPAT 2023

Le FSRP sensibilise les producteurs sur les procédures de financement des sous projets agricoles et agroalimentaires dans le cadre du PURS

LA l'occasion de la mini foire d'exposition... Page 6



Développement du tourisme dans l'UEMOA

Page 4

L'OMT et la commission de l'UEMOA signent un protocole d'accord



1 Million

Pour toi chaque jour

Souscris à ton forfait à partir de 300F

***909#** Source: à un forfait 'Ça c'est moi, Moi, Volé, ou Mété' à partir de 300F pour être éligible au tirage au sort. Promo valable du 7 Décembre 2022 au 4 Février 2023. Service Client: 000

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



Faux monnayage et atteintes aux signes monétaires

Le gouvernement adopte un avant-projet de loi

Le Togo va renforcer sa réglementation en matière de lutte contre le faux-monnayage et les autres atteintes aux signes monétaires. L'avant projet de loi a été adopté le 18 janvier 2023, en conseil des ministres.

● Eyram AKAKPO



Ce texte qui est une loi uniforme adoptée au niveau de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), fixe les incriminations et les sanctions relatives au faux monnayage en prenant en compte les agissements tels que la contrefaçon et la falsification de billets. Il détermine également la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales, le ré-

gime des peines applicables et les pouvoirs de la BCEAO en matière de centralisation des signes monétaires saisis. La nouvelle loi, une fois adoptée devrait permettre de clarifier le caractère illégal d'une pratique, régulièrement observée dans les pays membres de l'UMOA, qui est le refus des pièces et billets usagés par les populations. En effet, dans un communiqué datant de décembre

2022, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) a mis un accent sur la situation. L'institution financière a rappelé « au public que les billets et pièces de monnaie de son émission ont cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de l'ensemble des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) » c'est-à-dire au Bénin, au Burkina, en Côte

d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo. Elle réaffirme par conséquence qu'en vertu des textes en vigueur, ces billets et pièces doivent être obligatoirement acceptés comme moyens de paiement dans les transactions entre les agents économiques, notamment par les vendeurs de biens et services et les créanciers. Selon la banque, tout refus d'acceptation d'un billet ou d'une pièce ayant cours légal et pouvoir libératoire dans un Etat membre de l'UEMOA constitue une infraction sanctionnée par les textes en vigueur. Par ailleurs, « les billets mutilés ou déchirés ainsi que les pièces de monnaie lisses ou altérées peuvent être échangés à ses guichets », souligne la BCEAO. « Les pièces de monnaie et les billets de banque usagés peuvent être tout simplement restitués à

ECO & FINANCES

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email : ecofinances.infos@gmail.com

Site web: www.ecoefinances.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par L'agence de Presse ECO & FINANCES

N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'école cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE

00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO

00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO

00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE

SALLAH Patience

Yves ATCHANOUVI

Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphistes

FOLIKOUE ATA K. Achille

DOS REIS A. Marie Goretti

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS

Tirage: 3000

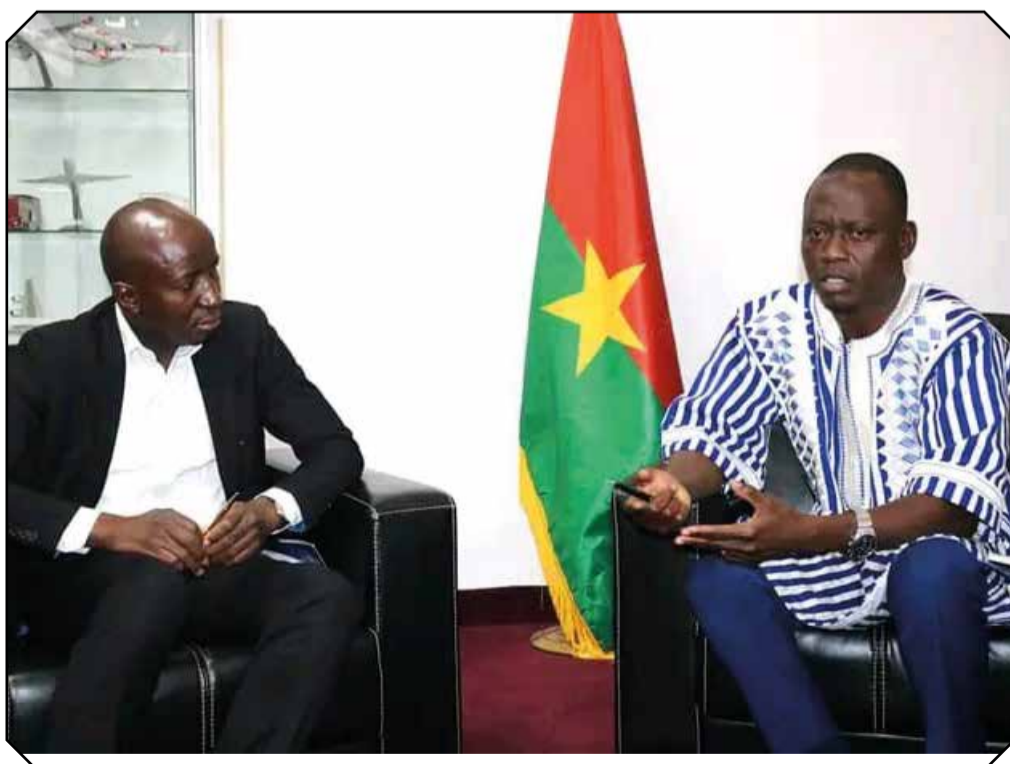
la BCEAO. A partir du moment où c'est une monnaie qui a cours légal, elle doit être reçue comme monnaie d'échange. Refuser de recevoir en paiement d'une prestation, une pièce de monnaie ou un billet de banque usagé est contraire à la loi", renchérit le porte-parole du gouvernement, Akodah Ayewouadan.

Projet de construction d'un aéroport au Burkina Faso

la BOAD apporte son appui

Une délégation de la BOAD conduite par le Directeur du département des infrastructures et de l'économie numérique, Daouda Berte a été reçue en audience à Ouagadougou au Burkina Faso, par le ministre des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, Roland Somda.

● Eyram AKAKPO



Les échanges entre les deux parties ont porté sur les projets financés par la Banque ouest africaine de développement (BOAD) notamment le

projet de construction de l'Aéroport international de Donsin qui est en cours d'exécution. L'exécution de ce projet qui est en cohérence avec les axes stratégiques du PlanDjoliba permettra entre autres d'accroître le trafic passager de l'Aéroport de Ouagadougou; de doter le pays d'un aéroport moderne répondant aux normes de sécurité et de sûreté ; et de mettre en œuvre le schéma direc-

teur d'urbanisation de la ville de Ouagadougou par le transfert des activités aéroportuaires sur la nouvelle plateforme. L'ingénierie-construction, de ce nouvel aéroport dont la durée est estimée à 30 mois, devrait débuter depuis fin 2022. Une fois terminé, le nouvel aérogare pourra accueillir 1 million de passagers par an, dès sa mise en service. D'un investissement total de plus de 220

millions d'euros , il remplacera l'actuel aéroport international de Ouagadougou-Taamsê, construit dans les années 1960 et contribuera au développement du commerce extérieur du pays, notamment pour ses secteurs agricole et agroindustriel, ainsi qu'au développement des entreprises situées sur la nouvelle plateforme aéroportuaire.

Secteur agricole au Togo

Plusieurs actions menées pour le développement de la filière manioc

Dans l'optique de favoriser le développement de la filière manioc, le gouvernement togolais a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et projets ciblant le manioc.

● Bernard AFAWOUBO

Le manioc est la première spéculaculture la plus cultivée (52%) parmi les plantes et tubercules. Pour favoriser le développement de cette filière les autorités togolaises ne lésinent pas sur les moyens. Plusieurs actions sont menées l'appui à la production et à la productivité, le renforcement des capacités des organisations paysannes (OP) et des transformateurs ; l'installation et/ou équipement des unités de transformation de manioc ; la valorisation des produits à travers le développement des chaînes de valeur, la mise en place des infrastructures de stockage et le soutien à la mise en marché. Aussi, plusieurs programmes et projets viennent en appui à cette sous filière. Il s'agit du Projet d'initiative présidentielle pour



le développement de la filière manioc au Togo ; du Projet Plante à Racine et Tubercule (PRT), du Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) ; du Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP) ; du Programme d'appui

au développement à la base (PRADEB) et du Programme National de la Plateforme Multifonctionnelle (PTFM). Outre les actions déjà menées, d'autres sont en cours, il s'agit du renforcement des capacités des transformateurs sur les technologies de traitement du gari, de

l'amidon, du tapioca, de la farine de manioc de haute qualité (HQCF) ; sur les procédures de gestion de la qualité, sur l'utilisation de HQCF dans la fabrication du pain, des biscuits et autres confitures et sur l'installation d'une unité de transformation du manioc à Atakpamé.

Le manioc est l'une des plantes racines et tubercules et la filière plantes racines et tubercules structurée en interprofession dénommée Conseil interprofessionnel de la filière plantes racines et tubercules (CIFPRT). Cette interprofession regroupe la Fédération nationale des coopé-

atives de producteurs de plantes racines et tubercules et l'Association nationale des transformateurs des plantes racines et tubercules. Les entreprises transformatrices de manioc sont entre autres : ONG AGIDE, SOCMEN, Ecla-Essi Sarl, Minagro, CAT SARL, NSCPA et les coopératives transformatrices de manioc situées à Vogan, Bolou, Kpalimé, Badou, Danyi, Blitta, Notsè, Dalavé, Kpové, Dako, Pagala gare, Bafilo, Soudou, Daoudè 1, Daoudè 2. En dehors de la consommation humaine et de l'alimentation des animaux, le manioc est largement utilisé pour des applications industrielles diverses comme la production de l'amidon, du glucose et d'alcool et dans la fabrication des biocarburants et la fabrication des produits phytopharmaceutiques en tant qu'adjuvant.

Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante**Robert Dussey invite la diaspora africaine à s'associer à ces initiatives**

Le ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des togolais de l'extérieur, le Prof Robert Dussey a invité le 24 janvier 2023, date de la célébration de la journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante, les organisations et regroupements d'associations des diasporas africaines à s'associer à ces initiatives pour poser les bases d'une Afrique nouvelle.

● Bernard AFAWOUBO

Le monde entier a célébré le 24 janvier 2023, la quatrième édition de la journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante. Occasion pour le chef de la diplomatie togolaise de s'adresser à la diaspora dans son ensemble. A en croire Robert Dussey, ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des togolais de l'extérieur, il y'a une page d'histoire à écrire et chaque africain, chaque afro-descendant peut y contribuer. « C'est à travers la production de contenus culturels que nous pouvons infléchir graduellement le narratif sur l'Afrique en mettant en

exergue nos valeurs intrinsèques, qui sont souvent méconnues par le reste du monde. Toutes les cultures du monde ont droit à un égal respect » a-t-il indiqué. En effet, cette journée s'inscrit dans la droite ligne de la décennie des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), par laquelle l'Assemblée générale des Nations unies a réaffirmé l'importance de l'apport des cultures africaines, aussi riches que diversifiées, à l'édification d'un monde prospère. Adoptée en 2019 à l'unanimité par la 40ème session de la conférence générale de l'Unesco, sur la base d'un projet

de résolution introduite par le Togo, la journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante se veut une occasion de célébration de la contribution des arts et cultures noirs à la richesse de l'humanité, et un instrument de leur promotion comme un levier efficace au service du développement durable, du dialogue et de la paix. « Le 24 janvier n'est pas une date choisie au hasard. Elle coïncide en effet avec l'adoption en 2006 de la Charte de la renaissance culturelle africaine par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine » a déclaré Robert Dussey Et de préciser qu'en ré-

alité, les cultures africaines se manifestent aujourd'hui partout dans le monde car elles sont portées non seulement par les habitants du continent mais également par les diasporas africaines, qu'elles soient anciennes ou actuelles. La diaspora ancienne est celle qui, au gré de l'histoire, a été contrainte à s'établir hors de l'Afrique et y a laissé une descendance importante et dynamique qui aspire aujourd'hui à nouer des liens plus étroits avec le continent africain. Du Brésil à Haïti, de la Jamaïque aux Antilles, la culture africaine s'exprime dans sa diversité. C'est toujours guidé

par cet idéal d'associer étroitement la diaspora africaine et les peuples d'ascendance africaine à l'édification d'une Afrique nouvelle, digne et prospère que le Togo a œuvré pour que les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine déclare la décennie 2021-2031, Décennie des racines et des diasporas africaines. Au-delà de la promotion de la culture qui est un vecteur de création d'emplois et de richesses, la décennie des racines et des diasporas africaines entend mobiliser la diaspora africaine, reconnue comme la 6ème région du continent, pour sa plus adéquate contribution au

processus de développement du continent dont l'agenda 2063 demeure la trame de fond. C'est également dans cette dynamique que le Togo organisera l'année prochaine le 9ème Congrès Panafricain sur le thème : « renouveau du panafricanisme et place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale : mobiliser les ressources et se réinventer pour agir ». Ce sera l'occasion pour tous les Africains préoccupés par le devenir du continent de réfléchir sur comment inventer une nouvelle vision et une forme d'association humaine qui puissent permettre à l'Afrique de se prendre véritablement en main.

Développement du tourisme dans l'UEMOA

L'OMT et la commission de l'UEMOA signent un protocole d'accord

Le Secrétaire Général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), Zurab Pololikashvili et le Commissaire en charge du Département du Développement Humain, Mamadù Serifo JAQUITE ont procédé le vendredi 20 janvier 2023 à Madrid, à la signature d'un protocole d'accord pour renforcer la coopération entre les deux institutions dans des domaines d'intérêt mutuel.

• Bernard AFAWOUBO



En vue de renforcer la coopération entre l'Organisation mondiale du tourisme et la commission de l'UEMOA dans des domaines d'intérêt mutuel dans le cadre de la promotion et le développement du tourisme dans les Etats membres de l'UEMOA, un protocole d'accord a été signé entre les deux institutions. C'était en présence du Commissaire Paul Koffi KOFFI en charge du Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique, du Ministre nigérien du Tourisme et de l'Artisanat, Hamid MOHAMED. Les ambassadeurs de la Côte d'Ivoire, du Sénégal ainsi que les chefs de délégation des Etats membres présents à Madrid pour la FITUR 2023 ont également pris part à la séance de travail. A en croire Mamadù Serifo JAQUITE, Commissaire en charge du Département du Développement Humain, cet accord couvre trois domaines notamment l'appui de l'OMT en matière de marketing et de branding au sein

des Etats membres de l'espace UEMOA, dans une perspective de promotion de leur richesse touristique à l'échelle sous régionale et auprès des principaux marchés émetteurs ; la formulation de recommandations à l'échelle sous régionale en matière de gestion des risques et des crises et la vulgarisation des initiatives ainsi que le renforcement des capacités en matière de statistiques du tourisme et à la mise en place de comptes satellites du tourisme au sein des Etats membres de l'UEMOA. Pour sa part, le Secrétaire Général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), Zurab Pololikashvili s'est dit très heureux d'accueillir pour la première fois une si forte délégation de l'UEMOA et s'est réjoui de la signature de cet accord de partenariat avec la Commission. Il a par ailleurs profité de l'occasion pour partager avec l'UEMOA quelques projets que l'OMT compte mettre en œuvre sur le continent africain. Ces projets sont entre

autres de la mise en place d'un fonds de développement du Tourisme et la création d'un centre international de formation. L'instance mondiale du tourisme envisage également d'organiser un forum international au Nigeria sur la gastronomie ainsi qu'une rencontre ministérielle à Addis-Abeba en collaboration avec l'Union Africaine. La Commission de l'UEMOA a souhaité que le forum se tienne au même moment que le festival ECOFEST prévu en novembre 2023 pour plus de synergie d'action. La rencontre a pris fin par la présentation par le Département juridique de l'OMT du code international de protection des touristes. Ce code n'est ni un traité ni une convention internationale. L'adhésion est volontaire. La Guinée-Bissau est pour le moment le seul pays de l'UEMOA à y avoir adhéré. L'implication de la Commission l'UEMOA a été sollicitée afin de faciliter l'adhésion des autres Etats membres.



Projet « Compétences de vie et l'éducation financière »

Des acteurs de l'éducation de trois pays en atelier d'évaluation finale

Un atelier sous-régional de trois jours consacré à l'évaluation finale du projet « Compétences de vie et l'éducation financière dans une optique de genre » (Aflaten+), a démarré le mardi 24 janvier à Lomé.

A travers cette rencontre, il s'agit pour les acteurs et les partenaires de l'éducation des trois pays d'implémentation du projet (Mali, Niger et Togo) « de faire le bilan, d'évaluer ce qui est mis en œuvre pour juger de la pérennité et de l'extension du projet qui a permis de renforcer les capacités des jeunes de 14 à 18 ans en éducation sociale et financière », a indiqué la coordinatrice Aflaten+ au Togo, Mme Samah Tinka. Cet atelier de fin de projet est organisé en collaboration avec la Fédération des syndicats de l'éducation nationale (FESEN), sous le thème « éducation sociale et financière des jeunes ». Les participants auront également à analyser les impacts du projet sur les jeunes dans les trois pays, mais également de partager les expériences et défis en matière d'éducation financière des jeunes. Aflaten International, une ONG spécialisée dans l'éducation des enfants, avec le soutien de Dubai Cares, a exécuté le projet depuis 2019. Le

but est de transformer la vie de 6000 adolescents, filles et garçons, grâce à des compétences de vie, une éducation financière et une formation à l'entrepreneuriat. Ce projet entre en phase avec la vision du Programme régional d'éducation financière (PREF) de la BCEAO dont l'objectif est de doter les populations de l'UEMOA de connaissances et compétences financières indispensables. Au Togo, a expliqué Mme Samah, au plan financier, le projet a amené les scolaires à faire de l'épargne à travers les clubs Aflaten mis en place dans certains établissements. Elle a précisé que « le projet Aflaten+ est venu apporter un plus à notre éducation en donnant une éducation financière aux élèves qui prennent conscience et pourraient devenir dans l'avenir des entrepreneurs ». Sur les trois ans, le projet est exécuté dans 56 établissements du secondaire au plan national. Le secrétaire général du ministère en charge de l'Enseignement pri-

maire, Emmanuel Ahiya a relevé que l'inclusion financière constitue pour les Etats de la sous-région et particulièrement pour le Togo, un levier très important contre la pauvreté. M. Ahiya a formulé le vœu que de cet atelier de partage et de capitalisation « jaillissent des recommandations permettant d'aller à une extension et à une généralisation dans les établissements du secondaire mais aussi à une diversification vers le secteur non formel ». La cheffe du projet, Mme Léa Rauh a rappelé que ce projet est basé sur l'un de leur manuel d'éducation « Aflaten+ », un document d'éducation sociale et financière dédié aux jeunes adolescents de 14 à 19 ans pour les préparer au monde du travail afin de les amener à être autonomes financièrement. Elle a dit être satisfaite de l'impact du projet dans les trois pays et relevé que la réflexion est de trouver d'autres partenaires pour poursuivre cette initiative « fructueuse ».

A T O P

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

lundi 23 janvier 2023

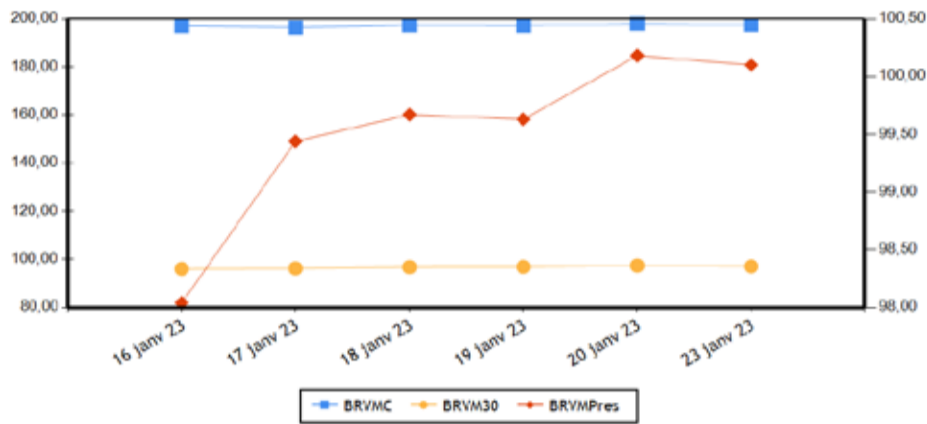
N° 16

BRVM COMPOSITE	197,47
Variation Jour	-0,24 %
Variation annuelle	-2,83 %

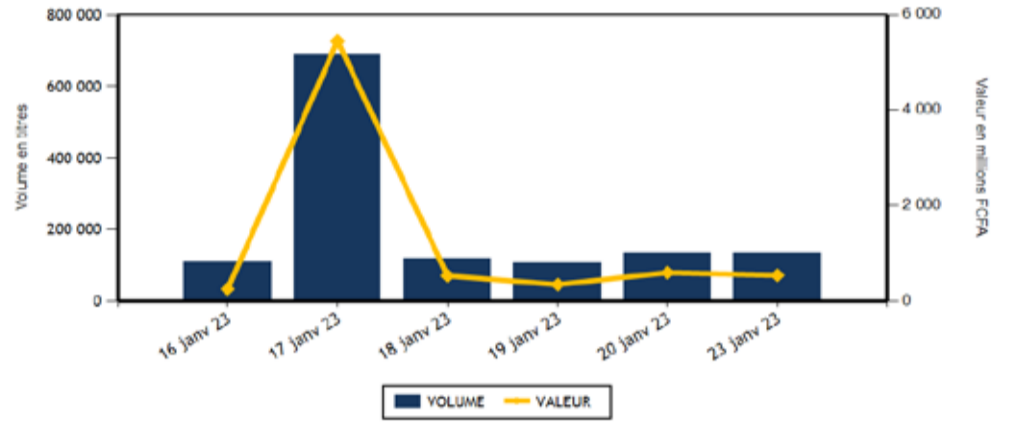
BRVM 30	97,10
Variation Jour	-0,35 %
Variation annuelle	-2,90 %

BRVM PRESTIGE	100,10
Variation Jour	-0,08 %
Variation annuelle	0,10 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 346 355 300 290	-0,24 %
Volume échangé (Actions & Droits)	132 466	-1,41 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	531 040 314	-10,74 %
Nombre de titres transigés	43	7,50 %
Nombre de titres en hausse	14	-12,50 %
Nombre de titres en baisse	18	100,00 %
Nombre de titres inchangés	11	-26,67 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	9 075 686 449 285	-0,02 %
Volume échangé	1 107	194,41 %
Valeur transigée (FCFA)	11 001 000	194,38 %
Nombre de titres transigés	2	-60,00 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	1	0,00 %
Nombre de titres inchangés	1	-66,67 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICABLE CI (CABC)	1 085	7,43 %	-7,26 %
SAPH CI (SPHC)	5 435	7,41 %	8,81 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	900	6,51 %	-2,70 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	695	3,73 %	2,21 %
FILTISAC CI (FTSC)	1 400	3,70 %	-12,50 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
ORAGROUP TOGO (ORGT)	3 000	-6,25 %	-23,57 %
ONATEL BF (ONTBF)	3 300	-4,21 %	3,13 %
SODE CI (SDCC)	5 075	-4,15 %	-7,14 %
BOLLORE (SDSC)	1 300	-3,35 %	-6,81 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	750	-3,23 %	-19,35 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	100,10	-0,08 %	0,10 %	77 725	272 595 929	5,95
BRVM-PRINCIPAL	36	95,42	-0,64 %	-4,58 %	54 741	258 444 385	9,34

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	97,84	0,35 %	-6,12 %	4 515	18 448 100	25,58
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	482,28	0,09 %	-1,41 %	29 663	331 092 775	8,89
BRVM - FINANCES	15	72,66	-1,12 %	-3,77 %	64 488	75 549 714	6,86
BRVM - TRANSPORT	2	319,03	-3,26 %	-6,63 %	6 805	8 600 370	5,08
BRVM - AGRICULTURE	5	287,58	2,42 %	1,42 %	8 439	68 231 660	5,56
BRVM - DISTRIBUTION	7	333,05	-0,87 %	-7,11 %	15 797	26 391 695	24,53
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 233,88	1,52 %	5,26 %	2 759	2 726 000	12,01

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	7,88
Taux de rendement moyen du marché	7,73
Taux de rentabilité moyen du marché	8,36
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	112
Volume moyen annuel par séance	494 191,00
Valeur moyenne annuelle par séance	871 689 697,33

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	3,72
Ratio moyen de satisfaction	38,74
Ratio moyen de tendance	1 041,39
Ratio moyen de couverture	9,60
Taux de rotation moyen du marché	0,01
Prime de risque du marché	6,80
Nombre de SGI participantes	28

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)
 Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
 Fax : +225 20 32 66 84
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

PAYS DE L'UEMOA



Sifflets et claquements de fouets

Le bruit du succès du programme Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine dans les basses terres d'Éthiopie

Si les sons stridents des sifflets des policiers qui résonnent dans la vallée de la rivière Awash en Éthiopie ne semblent pas incongrus, le claquement des fouets qui émanent des champs de blé irrigués inciteraient à s'interroger sur ce qu'il se passe dans cette parcelle de coopérative agricole isolée.



Traverser les tiges de blé à hauteur de cuisse permet de découvrir des travailleurs agricoles qui soufflent dans des sifflets et font claquer leurs fouets pour faire fuir les quéléas, une espèce d'oiseaux destructeurs qui affluent dans les champs pour picorer les grains de blé en phase de maturation. Cette cacophonie sonore destinée à débarrasser les champs de ces oiseaux comme l'explique l'agriculteur Yilma Mamo, témoigne, en réalité, du succès de l'initiative Technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique (dit TAAT, par acronyme anglais). Lancé en 2018, le programme TAAT fait partie intégrante de la stratégie «Nourrir l'Afrique» 2016-2025 de la Banque africaine de développement. TAAT a pour objectif de mettre à profit des technologies éprouvées pour accroître la productivité agricole en Afrique,

tout en atténuant les risques et en favorisant la diversification et la transformation dans 18 chaînes de valeur agricole au sein de huit secteurs prioritaires. TAAT va permettre de produire 100 millions de tonnes supplémentaires de denrées alimentaires pour nourrir 200 millions de personnes. En Éthiopie, TAAT fournit à des dizaines de milliers de petits exploitants agricoles comme Mamo des variétés de blé résistantes à la chaleur qui produisent des récoltes plus rentables que les cultures traditionnelles comme les légumes. «Pendant des années, j'ai cultivé des tomates, des oignons, des poivrons et des choux. Le coût de production était très élevé et le marché pour ces produits était volatil – parfois, on perdait de l'argent», raconte Yilma Mamo, qui travaille la terre dans la région depuis 1969, qui précise que les oiseaux n'attaquaient pas

ses légumes. Il ajoute que le coût de production du blé est très bas et que «les profits sont bons», ce qui garantit la sécurité alimentaire et financière de sa famille et de sa communauté. «Faire fuir les oiseaux demande beaucoup d'efforts. [Mais] je préfère produire du blé, même si cela attire les oiseaux». Yilma Mamo est l'un des plus de 28 000 agriculteurs éthiopiens qui ont reçu des semences de blé financées par le TAAT depuis 2018 grâce au TAAT Wheat Compact («Pacte du blé TAAT», ndlr), dirigé par l'International Center for Agriculture Research in the Dry Areas («Centre international de recherche agricole dans les zones arides») et l'Ethiopian National Agricultural Research Institute («Institut national éthiopien de recherche agricole»). Dans les basses terres d'Éthiopie, à l'instar du district d'Adama, à une centaine de kilomètres

au sud-est de la capitale Addis-Abeba, la culture du blé est relativement récente. Le programme du gouvernement éthiopien a contacté les agriculteurs et leur a dispensé une formation sur la culture des céréales résistantes à la chaleur dans les lieux où les températures diurnes peuvent atteindre 35 degrés Celsius. «Avant, on ne savait pas que la culture du blé pouvait donner de bons résultats dans ces régions», a déclaré Yilma Mamo. Les agriculteurs bénéficient de prêts du gouvernement qui couvrent 80 % des coûts de préparation des sols, des semences, des engrais et des machines agricoles pour la récolte. Les prêts sont remboursés au moment de la récolte. «Les variétés de blé résistantes à la chaleur sont capables de supporter les températures élevées des basses terres. En fait, ces plantes peuvent se développer là où les variétés de blé ordinaires auraient du mal à produire autant

de grains», a déclaré Beth Dunford, vice-présidente chargée de l'Agriculture et du Développement humain et social de la Banque africaine de développement, dans la foulée de sa récente visite à la ferme de Yilma Mamo. L'exploitation fait partie d'une coopérative d'agriculteurs de 280 membres. «Il est essentiel que les agriculteurs africains disposent des outils technologiques et du savoir-faire nécessaires pour libérer le potentiel agricole du continent. L'initiative TAAT de la Banque se déploie en collaboration avec nos pays membres régionaux, pour fournir ces technologies agricoles afin de permettre au continent de mieux se nourrir», a ajouté Mme Dunford. En Éthiopie, à la suite du déploiement de variétés de blé résistantes à la chaleur à l'échelle nationale, la superficie de blé irrigué est passée de moins de 5 000 hectares lors de la campagne agricole 2018-2019 à 650 000 hectares lors de la campagne 2021-2022. Les rendements du blé ont doublé et la production de blé de l'Éthiopie a crû de 1,6 million de tonnes supplémentaires en 2022. Le pays assure qu'il a atteint l'autosuffisance en matière de production de blé l'an dernier et qu'il est, pour la première fois, sur le point d'exporter du blé. «Nous sommes fiers de ce que l'Éthiopie a accompli. Nous avons enregistré des succès similaires pour le TAAT en Zambie, au Ghana, au Zimbabwe, au Soudan, au Kenya et dans d'autres pays», a déclaré Martin Fregene, directeur de l'agriculture et de l'agro-industrie à

la Banque africaine de développement. «Les agriculteurs africains peuvent nourrir leurs pays et renforcer la résilience aux chocs qui affectent les systèmes alimentaires du continent s'ils adoptent, à grande échelle, les semences de blé améliorées du TAAT et d'autres pactes agricoles», a-t-il ajouté. En juillet 2022, le Conseil d'administration de la Banque avait approuvé une enveloppe supplémentaire de 27,41 millions de dollars pour la mise en œuvre de la phase II du TAAT. Le programme TAAT vise à mettre des technologies éprouvées à la disposition de plus de 40 millions de producteurs agricoles à travers l'Afrique – dont la majorité sont des jeunes et des femmes dans les pays à faible revenu – d'ici à 2025. Ce financement soutient l'expansion de la plateforme TAAT qui permet aussi de fournir des variétés de blé résistantes à la chaleur, des variétés de maïs résistantes à la sécheresse et des variétés de riz à haut rendement, à 11 millions d'agriculteurs, tout en augmentant la production agricole de quelque 25 millions de tonnes de denrées alimentaires supplémentaires. L'initiative TAAT est l'une des solutions, que pilote l'Afrique pour accroître sa capacité de production alimentaire, présentées lors du Sommet Dakar 2 sur l'alimentation, du 25 au 27 janvier. Macky Sall, président du Sénégal et président en exercice de l'Union africaine, est l'hôte de ce sommet de trois jours, que coorganise le Groupe de la Banque africaine de développement.

Digitalisation

Les duplicatas du certificat de nationalité peuvent se faire en ligne

Le Togo dispose désormais d'une plateforme digitalisée pour permettre aux citoyens de faire, en ligne, leur demande de duplicata de nationalité. La plateforme a été officiellement lancée ce jeudi 19 janvier 2023 à Lomé par Kokouvi Pius Agbetomey, garde des sceaux, ministre de la Justice et de la Législation.



Sous l'égide du ministère de la Justice et de la Législation, la Direction des certificats de nationalité s'est dotée d'une plateforme digitalisée accessible via la plateforme « Service public de l'Administration togolaise (service-public.gouv.tg). Cet outil informatique permettra d'effectuer la demande de duplicata du certificat de nationalité togolaise et du suivi du traitement en ligne de la nationalité mère. Pour la Directrice en charge de ce service, Mme TCHAMDJA, ce lancement a été motivé par le nombre sans

cesse croissant des demandeurs de duplicata » La direction de la nationalité produit au moins trois fois plus de duplicata que de première demande. Ce qui fait que lorsqu'on a des demandes en abondance, nous sommes obligé de réduire le traitement des premières demandes afin de satisfaire nos usagers clients » a-t-elle indiqué. Sur la plateforme « Service public de l'Administration togolaise », l'on clique sur le portail « Obtenir un duplicata d'un certificat de nationalité » pour faire la demande de duplicata, soumise préalablement à

la création d'un compte. Le deuxième portail qui est le « Suivi de la demande initiale de nationalité » pour l'obtention de la nationalité mère n'est pas subordonnée un compte. Les détenteurs de l'ancien format de certificat de nationalité ne pourront bénéficier de la demande en ligne. La mise en place de la plateforme a été parrainée par Faure Gnassingbé, et soutenue par l'UEMOA dont l'objectif est de digitaliser 120 services publics dans chaque état membre.

corpsdiplomatique.tg

FoPAT 2023

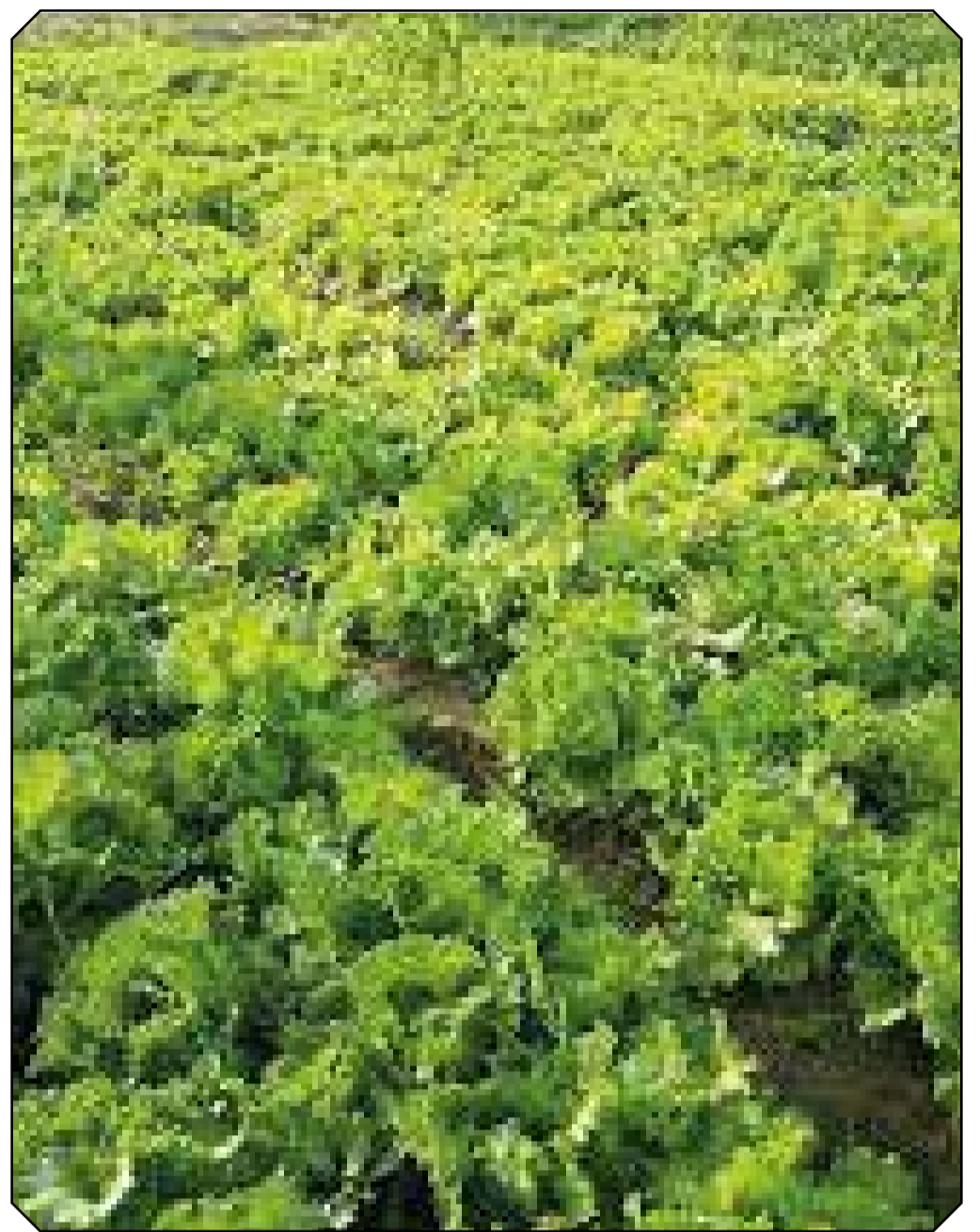
Le FSRP sensibilise les producteurs sur les procédures de financement des sous projets agricoles et agroalimentaires dans le cadre du PURS

A l'occasion de la mini foire d'exposition du FoPAT, le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) a lancé officiellement la campagne de sensibilisation des jeunes, femmes et sociétés coopératives pour la sélection et le financement des sous-projets agricoles/agroalimentaires dans la région des savanes.

Cette action du FSRP s'inscrit dans le cadre des activités prévues pour le compte du Pro-

gramme d'urgence de renforcement de la résilience des populations de la région des Savanes

(PURS) initié par le chef de l'Etat pour renforcer la résilience et améliorer les conditions de vie



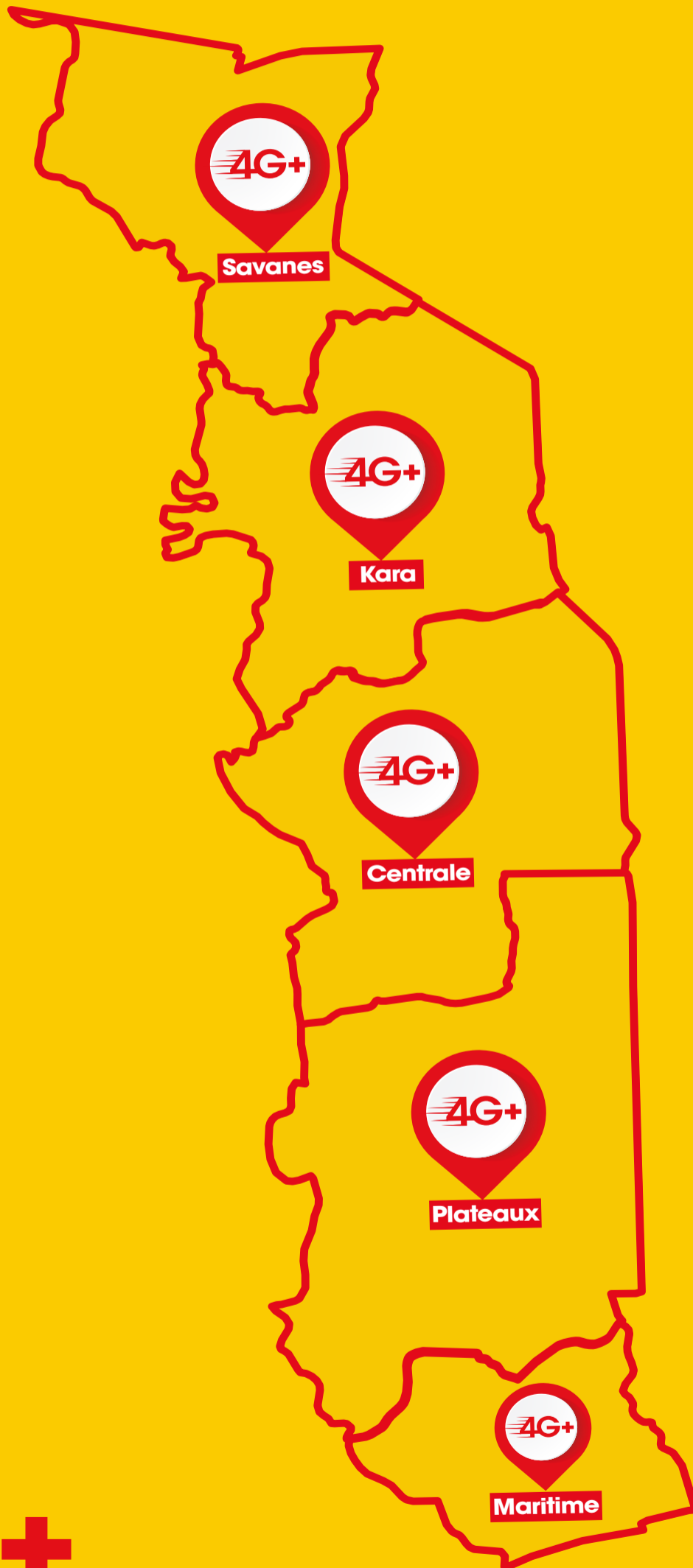
de la population des savanes et de la Kéran face à la menace djihadiste et aux effets néfastes de la crise sanitaire à covid 19. La mini-foire agricole de la FoPAT a ainsi servi de cadre idéal au FSRP qui a sensibilisé plus de 1000 jeunes, femmes et sociétés coopératives dans le domaine de la production animale, végétale, la transformation agroalimentaire, la prestation de services agricoles sur les conditions, les procédures et étapes de financement des sous projets innovants. Au nombre de ces conditions, figure les critères d'éligibilité qui sont : Etre de nationalité togolaise ; Etre âgé de 18 à 45 ans ; Jouir d'une bonne moralité ; Démontrer sa disponibilité totale ; Avoir un projet ou une idée de projet dans les domaines agricoles ou agroalimentaires ; Etre résident de la région des savanes depuis au moins six (06) mois ; Etre dans

le domaine agricole/agroalimentaire depuis au moins deux (02) ans ; Disposer d'une pièce d'identité à jour (CNI ou à défaut, une carte d'électeur récente). Par ailleurs, qu'ils soient individuels ou exerçant de manière collective en société coopérative, les producteurs ont été entretenus sur le bien fondé de la sensibilisation. Des canevas d'élaboration de sous projets leur ont été distribués avec des orientations données pour faciliter le remplissage et le ramassage auprès des directeurs préfectoraux de l'agriculture. Aussi, des discussions éducatives ont meublés les échanges avec des plaquettes d'orientation sur le financement et des dépliants du FSRP distribués à cet effet. Pour finir, les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 20 février 2023 dans les directions régionales de l'agriculture ou envoyés par mail sur

l'adresse fsrptogopurs-savane@gmail.com. Les canevas, fiches, ou autres documents complémentaires peuvent être téléchargés sur le site officiel du ministère de l'agriculture à travers ce lien : [https://agriculture.gouv.tg/documentation/A_propos_du_FoPAT_Le_Forum_des_Producteurs_Agricoles_du_Togo_\(FoPAT\)_anciennement_appelé_Forum_National_du_Paysan_Togolais_est_initié_pour_impliquer_davantage_tous_les_acteurs_du_secteur_agricole_dans_la_mise_en_œuvre_des_différentes_initiatives_du_ministère_de_l'agriculture_afin_de_réaliser_la_vision_du_Chef_de_l'Etat_dans_le_cadre_de_la_feuille_de_route_gouvernementale_Togo_2025](https://agriculture.gouv.tg/documentation/A_propos_du_FoPAT_Le_Forum_des_Producteurs_Agricoles_du_Togo_(FoPAT)_anciennement_appelé_Forum_National_du_Paysan_Togolais_est_initié_pour_impliquer_davantage_tous_les_acteurs_du_secteur_agricole_dans_la_mise_en_œuvre_des_différentes_initiatives_du_ministère_de_l'agriculture_afin_de_réaliser_la_vision_du_Chef_de_l'Etat_dans_le_cadre_de_la_feuille_de_route_gouvernementale_Togo_2025). Cette première édition du FoPAT est placée sous le thème « Transformation structurelle de l'agriculture togolaise : défis et perspectives » et est organisé dans les cinq régions économiques du pays.

Togocom le plus grand réseau 100% 4G+!

98% de la population togolaise couverte



4G+

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous.



Togocom